

LA RUBRIQUE DE LA MOISSON D'OR

École des Moissons, 27 novembre 2025

Nous vous rappelons que ce journal est un excellent outil d'information. Il est conçu pour les parents dont les enfants fréquentent l'école des Moissons. Nous vous invitons à le conserver précieusement.



Voici le site à consulter lors d'une tempête hivernale:

Info-tempête : [CSSSH : Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe \(gouv.qc.ca\)](http://CSSSH:Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (gouv.qc.ca)) : Les informations vous sont données sur le site le matin même. L'information se trouve aussi sur la page [Facebook](#) du Centre de services scolaire de St-Hyacinthe et de l'école des Moissons ([Facebook](#)). Un courriel est aussi envoyé aux parents via Mozaïk. Aussitôt la décision de fermeture prise, les médias sont informés.

TENUE VESTIMENTAIRE

L'hiver est déjà arrivé, alors nous vous demandons de voir à ce que votre enfant soit habillé chaudement aux récréations et au dîner, puisqu'il passera beaucoup de temps à l'extérieur. De plus, prévoir qu'entre -5°C (ou présence de neige) et -27°C, les élèves doivent porter un habit de neige complet, mitaines, tuque, foulard, bottes et salopette. Veuillez noter que de grands vents sont souvent présents dans la cour arrière, ce qui fait rapidement descendre la température au cours de la journée. Or, lorsqu'il fera plus froid que -27°C, les récréations se feront à l'intérieur.

LUNCH ET DÎNER



Si votre enfant oublie son lunch le matin, veuillez, si possible, venir le porter au secrétariat avant 11h00 afin de permettre à votre enfant de dîner à l'heure prévue. Si pour des raisons personnelles, vous ne pouvez pas venir lui porter son repas, nous prendrons l'initiative de lui fournir un repas dépannage.



INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour toute modification qui affecte le quotidien de votre enfant à l'école (par exemple : départ plus tôt, personne venant chercher l'enfant, etc.), nous vous demandons de téléphoner au secrétariat avant 13h30. Seulement les répondants (père, mère, tuteur) peuvent aviser la secrétaire sauf si le répondant vit une situation d'urgence (hospitalisation, accident, etc.). Si vous préférez utiliser le courriel, veuillez mettre l'enseignante de votre enfant, la technicienne du service de garde et la secrétaire dans les destinataires du message afin d'informer tout le monde en un seul envoi. Tous les courriels se trouvent sur le premier info-parent envoyé en août.

Pour toute absence d'un élève, vous devez ABSOLUMENT aviser l'école via le portail Mozaïk parent (l'application est disponible pour les téléphones intelligents ou directement via internet), via téléphone au 450-546-2263 (il y a une boîte vocale) ou via courriel à l'adresse suivante : kim.chevalier@csssh.gouv.qc.ca avant 8 h le matin. Simplement nous mentionner le nom de votre enfant, son groupe et le motif précis de son absence et cela à tous les jours.

Lorsque vous partez en vacances, il est important de nous envoyer un courriel indiquant où l'enfant habitera durant ce temps (grands-parents, tante, oncle, voisin, etc.) ainsi que le nom et numéro de téléphone où le rejoindre en cas d'urgence ou de questionnements pertinents.

Il est important de nous aviser lorsque votre enfant vit une épreuve importante (deuil, famille séparée, etc.) Ces informations importantes nous aident à mieux comprendre certains comportements et il sera plus facile d'aider votre enfant selon ses besoins dans le moment présent. Nous sommes une équipe et la communication est primordiale.

OBJETS DE LA MAISON

Aucun objet de la maison n'est permis à l'école (sauf lors d'activité spéciale, vous serez informés par message). Nous vous rappelons que les cellulaires sont interdits à l'école. Si votre enfant l'apporte, il lui sera confisqué.

Aucun échange ou don n'est autorisé (collations, jouets, cartes, vêtements, objets personnels, objets électroniques).

Les planches à roulettes, les patins à roues alignées ainsi que les trottinettes ne devront pas être utilisés sur la cour d'école et devront être rangés dans un sac.

En aucun temps, l'élève ne doit apporter à l'école des objets dangereux (couteau, briquet, allumettes, pétards, objets contondants, cigarettes, drogue, etc.)

De plus, nous constatons que plusieurs élèves remontent récupérer des items sur l'étage après la cloche de fin de journée (15h05). Nous vous rappelons qu'il est interdit de remonter sur les étages en fin de journée. Les éducatrices du service de garde sont en présence d'élèves et ne peuvent pas quitter leur groupe pour accompagner l'enfant dans sa classe ou à son casier pour récupérer ses choses. Malheureusement, il pourra les récupérer le lendemain pendant les heures de classe. Merci de votre compréhension.

STATIONNEMENT

Nous vous rappelons qu'il est important, pour la sécurité de tous, de vous stationner à l'église le temps du chantier afin de minimiser les véhicules en face de l'école et des modulaires. Nous remarquons un petit relâchement à ce niveau. En vous remerciant de votre habituelle collaboration.

***NOUVEAUTÉ* TRAVERSE POUR LES MARCHEURS**

La municipalité a pris entente avec la Fabrique afin que les élèves puissent se rendre à l'école plus rapidement et sécuritairement en passant sur le terrain du presbytère. La Fabrique souhaite que les élèves empruntent le passage délimité et non ailleurs. La municipalité effectuera également le déneigement de ce sentier cet hiver. Pour l'instant, le sentier n'est pas aménagé, mais il sera gravelé au printemps prochain. Merci d'en discuter avec votre enfant afin que ce dernier utilise adéquatement le sentier. Voici une photo du sentier en question.



ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Prendre note que la loi 90, article 39,8 est appliquée à l'école des Moissons. Par conséquent, il est interdit au personnel de l'école d'administrer des médicaments non prescrits par le médecin ou le pharmacien (selon les cas). De plus, pour être administré en toute sécurité, le médicament, sous forme de comprimé, devra être dans le contenant original, avec l'étiquette détaillant la posologie, le nom de l'élève et les circonstances de l'administration. Si la médication est sous forme liquide, des doses uniques doivent être préparées afin de faciliter la distribution (la prescription originale doit être disponible et visible sur le contenant). Le formulaire « autorisation d'administration de médicaments et de soins aux élèves » devra être rempli et remis à l'école dès que possible pour que l'administration soit faite dans les règles. Prendre note que vous pouvez demander au pharmacien d'avoir une étiquette de « prescription » pour identifier les médicaments en vente libre (Advil, Tylenol, pastilles, etc.)

Pour obtenir le formulaire en question simplement en faire la demande auprès du secrétariat. Prendre note qu'il est demandé de remettre la médication directement à un adulte de l'école et non via votre enfant afin d'éviter tout incident.

Merci de votre compréhension et sachez que cette procédure est en place pour la sécurité de vos enfants.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

La prochaine réunion du conseil d'établissement est prévue pour le 10 décembre à 18h30.



VACANCES DE NOËL :

Les vacances de Noël auront lieu du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclusivement.

Le service de garde terminera le 19 décembre à 17h30 et il sera de retour le 5 janvier 2026 à 6h40
journée pédagogique sous la thématique suivante : Journée en mou (info à venir)

Pour terminer, nous désirons vous souhaiter une très belle année 2026 en santé et remplie de bonheur !
Passez de belles fêtes!

Nancy Beauregard, directrice

